

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 2.

N° 939.731

Allume-cigarette catalytique.

M. JACQUES-JEAN BAISSÉ résidant en France (Seine).

Demandé le 15 janvier 1947, à 14^h 4^m, à Paris.

Délivré le 26 avril 1948. — Publié le 23 novembre 1948.

La combustion catalytique d'un mélange d'air et de vapeur combustible a déjà été utilisée pour créer des allumeurs de cigarettes.

5 Les appareils construits d'après ce principe sont généralement d'un fonctionnement précaire parce que la substance catalytique s'y trouve dans des conditions telles qu'elle est rapidement empoisonnée par les produits de
10 la combustion. D'autre part, ces appareils font appel à un système de clapets difficiles à réaliser ou rendant la manœuvre de l'allumeur incommode.

15 L'allumeur qui fait l'objet de la présente invention est conçu en vue de remédier à ces inconvénients.

Le catalyseur (qui peut être, par exemple, de la mousse de platine) est porté par une pièce mobile qui, au repos, se trouve logée
20 entièrement dans le corps de l'appareil. Cette pièce mobile coulisse sur une surface dressée portant des ouvertures de communication avec le réservoir de combustible et lesdites ouvertures sont disposées de telle sorte qu'elles
25 soient obturées par la pièce mobile en position de repos. En déplaçant cette pièce mobile, on fait apparaître le catalyseur à l'extérieur, en même temps que les ouvertures du réservoir se trouvent mises en communication, d'une part,
30 avec l'air extérieur, d'autre part avec le catalyseur.

En appliquant alors sur le catalyseur l'extrémité d'une cigarette et en aspirant à travers celle-ci, on crée un courant d'air qui se sature de combustible en passant à travers le réservoir
35 et qui brûle au contact du corps catalytique.

Au repos, le corps catalytique, grâce à une fenêtre à grille, se trouve à la fois protégé contre les chocs et suffisamment aéré pour que son empoisonnement soit évité.
40

Une forme d'exécution d'un allume-cigarette suivant cette invention est représentée au dessin ci-annexé à titre d'exemple.

La fig. 1 en est une coupe longitudinale, à la position de repos;
45

La fig. 2 est une coupe analogue en position de service;

La fig. 3 est une coupe transversale suivant III-III de la fig. 1;

La fig. 4 est un plan de dessus, le coulisseau
50 de manœuvre étant en partie brisé.

1 désigne le réservoir à combustible dont le dessus 2 présente une surface plane dressée et est percé de deux ouvertures 3 et 4. Ce réservoir est surmonté d'une glissière 5 dans la
55 quelle peut coulisser un tiroir 6 qui est appuyé par un ressort à lame 7 contre le dessus 2 de façon qu'à la position de repos ce tiroir obture hermétiquement les ouvertures 3 et 4.

A l'intérieur de ce tiroir est ménagée une
60 chambre 8, destinée à recevoir la mousse de platine ou autre substance catalytique, et pro-

longée par un canal 9 qui débouche en 10 dans le fond du tiroir. La position de l'orifice 10 est telle que lorsque le tiroir est tiré vers l'extérieur comme l'indique la fig. 2, cet orifice 5 10 vient se placer au-dessus de l'ouverture 4; l'ouverture 3 se trouve alors découverte de sorte que sous l'effet d'une aspiration créée dans la chambre 8, un courant d'air peut être produit à travers 3, 1, 4, 10, 9 et 8.

10 Le tiroir 6 peut être déplacé à volonté au moyen d'un coulisseau extérieur 11 muni d'un appendice 12 qui passe à travers une rainure longitudinale 13 du dessus de la glissière 5 et dont l'extrémité inférieure en forme de T ren- 15 versé est engagée dans une rainure transversale du tiroir. Cet appendice passe aussi à travers une mortaise 14 ménagée dans le ressort 7 de sorte que celui-ci s'appuie sur les saillies latérales 15 de l'appendice et maintient ainsi le 20 coulisseau 11 en contact avec le dessus de la glissière.

Un bossage 16 ménagé sur ce coulisseau permet de déplacer celui-ci facilement par poussée du doigt dans un sens ou dans l'autre.

25 A la position de repos, le coulisseau 11 laisse à découvert des fentes ou des trous 17 ménagés dans le dessus de la glissière et servant à laisser la chambre 8 en communication avec l'atmosphère afin d'assurer la ventilation 30 du catalyseur au repos, celui-ci se trouvant cependant protégé du contact des objets extérieurs par la grille ainsi formée.

A la position de repos, le coulisseau 11 obture une ouverture 18 ménagée dans le dessus 35 de la glissière, de sorte que l'intérieur de celle-ci ne risque pas d'être souillé par les poussières extérieures.

Pour allumer une cigarette, après avoir amené le tiroir 6 à la position de la fig. 2, il 40 suffit d'appliquer le bout libre de la cigarette sur l'orifice de la chambre 8 et d'aspirer par le bout opposé. L'air aspiré à travers 18, 3, 1, 4, 10, 9, 8 et la cigarette se charge de vapeurs de combustible en traversant le réservoir et 45 brûle au contact du catalyseur contenu dans la chambre 8, en produisant une flamme qui allume la cigarette.

Lorsqu'on repousse ensuite le tiroir soit directement, soit en agissant sur la saillie 16, 50 le réservoir et la glissière elle-même se trouvent obturés hermétiquement, tandis que la chambre 8 reste en communication avec l'extérieur, ce

qui évite l'empoisonnement du catalyseur par des produits de combustion.

Il est à observer que le mode d'assemblage 55 représenté du coulisseau 11 avec le tiroir 6 et avec le ressort à lame 7 offre l'avantage d'une grande simplicité de fabrication et de montage car il évite l'emploi de vis et de goupilles, et aucun outil n'est nécessaire pour monter ou 60 démonter l'appareil. Toutefois il doit être entendu que l'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution représentée et qu'on pourra sans s'en écarter varier les détails de formes et de construction des divers éléments de l'al- 65 lume-cigarette ci-dessus décrit.

RÉSUMÉ.

Cet allume-cigarette catalytique est principalement caractérisé par les points suivants considérés en combinaison ou séparément : 70

1° Sur le dessus d'un réservoir à combustible ayant des orifices pour l'entrée et la sortie de l'air peut glisser un tiroir qui comporte une chambre contenant le catalyseur et qui obture normalement lesdits orifices, tandis qu'il 75 laisse ladite chambre toujours en communication avec l'atmosphère et ne la relie avec l'intérieur du réservoir que lorsqu'il est déplacé suffisamment pour découvrir les orifices dudit réservoir; 80

2° Le tiroir est guidé dans une glissière dont le dessus recouvre la chambre du tiroir en position de repos et comporte en cet endroit des fentes ou lumières mettant ladite chambre et le catalyseur qu'elle contient en communication 85 avec l'atmosphère tout en préservant ce catalyseur du contact avec les objets extérieurs;

3° Le tiroir est maintenu appuyé sur le dessus du réservoir par un ressort qui est préfé- 90 rablement plat et disposé de façon à glisser avec le tiroir à l'intérieur de la glissière;

4° Le tiroir peut être manœuvré au moyen d'un coulisseau guidé sur le dessus de la glissière et relié au tiroir par un appendice pas- 95 sant à travers ce dessus et accouplé avec le ressort plat de manière que les divers éléments se trouvent assemblés sans le secours d'aucune vis ou goupille.

JACQUES-JEAN BAISSÉ.

Par procuration :

BLÉTRY.

Fig. 1.

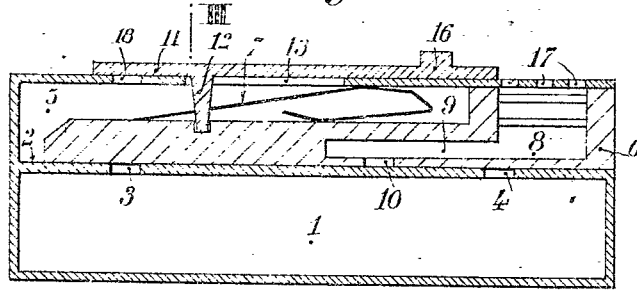


Fig. 2.

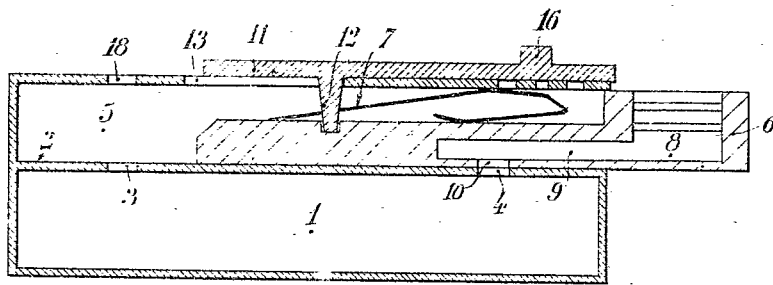


Fig. 3.

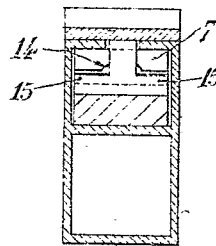


Fig. 4.

